

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2024**

**À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST,
SCOTSTOWN, LE MARDI 3 DÉCEMBRE 2024 À 18 H 30, À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les membres du conseil suivants :

La conseillère siège no 1, Madame Cathy Roy, présente

La conseillère siège no 3, Madame Nadine Pesant, présente

La conseillère siège no 4, Madame Marjolaine Guillemette, présente

Le conseiller siège no 5, Monsieur Martin Valcourt, présent

La conseillère siège no 6, Madame Sonia Cloutier, présente

La conseillère siège no 2, Madame Elisabeth Boil est absente

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et vérification du quorum

2. Adoption de l'ordre du jour

2024-12-523

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
ADOPTÉE

3. Adoption des prévisions budgétaires 2025

2024-12-524

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil de la Ville de Scotstown adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025, au montant de 1 612 743\$;

Budget 2025

Revenus

Taxes sur la valeur foncière	423 439,00 \$
Taxes de secteur	195 519,00 \$
Taxes sur une autre base	272 135,00 \$
Compensations tenant lieu de taxes	80 497,00 \$
Transferts	104 160,00 \$
Services rendus	496 088,00 \$
Imposition de droits	31 430,00 \$
Amendes et pénalités	1 475,00 \$
Intérêts	8 000,00 \$
Total	1 612 743,00 \$

Charges

Conseil municipal	65 100,00 \$
Application de la loi	4 000,00 \$

1239

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2024

Gestion financière et administrative	209 696,00 \$
Greffé	9 975,00 \$
Évaluation	9 588,00 \$
Autres (assurances, contribution, quote-part MRC, etc.)	56 800,00 \$
Police	28 960,00 \$
Sécurité incendie	74 335,00 \$
Sécurité civile	800,00 \$
Voirie municipale	62 889,00 \$
Enlèvement de la neige	88 836,00 \$
Éclairage des rues	12 250,00 \$
Transport collectif et adapté	3 050,00 \$
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	68 963,00 \$
Réseau de distribution de l'eau potable	12 050,00 \$
Traitement des eaux usées	44 575,00 \$
Réseaux d'égouts	28 588,00 \$
Matières résiduelles – Collecte, transport et traitement	80 175,00 \$
Matières recyclables – Collecte, transport et traitement	25 130,50 \$
Matières organiques - Collecte, transport et traitement	9 404,00 \$
Service de collecte de la route 257	389 770,00 \$
Protection de l'environnement	2 615,00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	50 530,00 \$
Loisirs et culture	72 734,00 \$
Dette à long terme	104 887,00 \$
Financement	108 710,00 \$
Affectations	(11 667,00 \$)
Total	1 612 743,00 \$

QUE le conseil décrète que le document explicatif des prévisions budgétaires 2025 sera publié et distribué à chaque adresse civique par l'Info-Scotstown, édition du mois de décembre 2024, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

4. Programme triennal d'immobilisations 2025 – 2026 - 2027

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a préparé le programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Ville de Scotstown pour les trois prochaines années financières ;

CONSIDÉRANT QUE ce document doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisation que prévoit effectuer la Municipalité et dont la période de financement excède douze mois ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un programme triennal d'immobilisations est requise en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*.

CONSIDÉRANT QUE le PTI vise à planifier les investissements dans les infrastructures publiques sur une période de trois ans ou plus. Il permet à la municipalité de prendre en compte les besoins à long terme en matière d'infrastructures et de planifier les investissements en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE le PTI identifie les projets d'infrastructure à réaliser au cours de la période de planification. Il peut s'agir de projets de construction, de rénovation, d'entretien ou de mise à niveau des

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2024

infrastructures publiques tels que les routes, les d'aqueduc et les réseaux d'égouts, les parcs, les bâtiments municipaux, les véhicules, etc.;

CONSIDÉRANT QU'avant d'inclure un projet dans le PTI, la ville évalue les besoins en infrastructures, tels que l'état actuel des installations, les demandes de la communauté, les exigences réglementaires, les problèmes de sécurité, etc.;

2024-12-525

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 de la Ville de Scotstown, comme suit :

	Année 2025	Année 2026	Année 2027
Immobilisation incendie	0 \$	2 000 \$	2 000 \$
Aqueduc – Équipements			
poste chlore	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Immobilisation : Informatique	5 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Immobilisation voirie			
(réfection)	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
Immobilisation voirie –			
camionnette	0 \$	40 000 \$	0 \$
Immobilisation Hôtel de Ville	3 000 \$	3 000 \$	5 000 \$
Immobilisation TECQ			
2024-2028	18 000 \$	18 000 \$	18 000 \$
Immobilisation Par et			
terrain de jeux	8 500 \$	3 000 \$	3 000 \$
Service de collecte de L'Est –			
Camion usagé	30 000 \$	0 \$	0 \$
Service de collecte de L'Est –			
Camion 2025	450 000 \$	0 \$	0 \$

QUE les projets prévus par le programme triennal d'immobilisations seront financés par le fonds général, des aides financières et/ou par du financement à long terme.

ADOPTÉE

5. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des personnes présentes dans l'assistance.

6. Levée de la séance (résolution)

2024-12-526

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 19 h.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2024

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Marc-Olivier Désilets, Maire

Monique Polard, Directrice générale